

## SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS

**Date des élections:** 21 juin 1984

### **But de la consultation**

Election de l'ensemble des membres du Parlement. C'étaient les premières élections législatives depuis l'accession du pays à l'indépendance en septembre 1983\*.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de Saint-Christophe-et-Nevis, l'Assemblée nationale, comprend le *Speaker*, 11 membres élus (représentants), 3 membres nommés (sénateurs) et le Procureur général qui siège de droit (à moins qu'il ne soit nommé, auquel cas il est sénateur). Les sénateurs sont nommés par le Gouverneur général : deux sur avis du Premier ministre et un sur avis du chef de l'opposition. Le mandat de tous les membres est de 5 ans maximum.

### **Système électoral**

Sont autorisés à voter pour élire les représentants tous les citoyens du Commonwealth britannique ayant 18 ans révolus et satisfaisant aux conditions prescrites concernant la résidence ou le domicile.

Sont éligibles à l'Assemblée nationale tous les citoyens de 25 ans au moins qui sont nés (ou dont l'un des parents est né) à Saint-Christophe-et-Nevis et qui y sont domiciliés à la date de la candidature aux élections ou de la nomination. Sont inéligibles les personnes ayant fait acte d'allégeance à un pays étranger, les ministres du culte, les faillis non réhabilités, les malades mentaux et les condamnés à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à 12 mois.

Les représentants sont élus au scrutin majoritaire simple dans 11 circonscriptions ayant droit chacune à une seul représentant. En cas de vacance de sièges de membres du Parlement, ceux-ci sont pourvus par élections partielles ou nominations, selon le cas, dans un délai de 90 jours.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

Avant l'indépendance de 1983, des élections générales organisées en février 1980 avaient donné lieu à la formation d'un Gouvernement de coalition PAM (Mouvement d'action populaire) / NRP (Parti réformiste de Nevis), dirigé par le Premier Ministre Kennedy Simmonds (PAM), bien que le parti travailliste depuis longtemps au pouvoir ait remporté 58% des suffrages populaires.

\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 19.

Les élections de 1984 ont été organisées huit mois avant la date normale. Le jour du scrutin, la coalition au pouvoir a consolidé sa majorité d'un siège remportant sept des 11 sièges que compte désormais le Parlement avec deux sièges électifs supplémentaires. Le Premier Ministre Simmonds a ensuite constitué un nouveau Cabinet.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Formation politique	Nombre de sièges
Mouvement d'action populaire (PAM) . . . . .	6
Parti réformiste de Nevis (NRP). . . . .	3
Parti travailliste. . . . .	2
	11*

\* Sièges électifs uniquement.